

**AOT DÉLIVRÉES SANS MISE EN CONCURRENCE PREALABLE SUR LA CONCESSION DU PORT DE PLAISANCE DE LORIENT- KERNEVEL**

Année	Situation	titulaire	durée/ans	date début	date fin	motif de la dérogation	Motivation *
2019	Lorient La Base bâtiment K3	Service Départemental d'Incendie et de Secours	6	01/12/2018	30/11/2024	activité non-économique Mission de service public	G
2020	Lorient La Base bâtiment K3	Centre de Formation et d'Intervention de La Société Nationale de Sauvetage en Mer	3	01/01/2020	31/12/2023	Mission de service public	G
2020	Lorient Estacade	Syndicat Professionnel des Pilotes Maritimes Du Port de Lorient	20	22/06/2020	21/06/2040	Mission de service public	F

**(\*) Motivation de la dernière colonne (articles L2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques) :**

A = L2122-1-1 : occupation de courte durée

B = L2122-1-1 : autres disponibilités domaniales possibles

C = L2122-1-3 : seule personne en droit d'occuper le domaine public en cause

D = L2122-1-3 : titre délivré à une personne publique ou privée soumise à la surveillance directe ou au contrôle de l'autorité compétente

E = L2122-1-3 : titre délivré suite à une première procédure de publicité infructueuse

F = L2122-1-3 : titre délivré en raison de considérations géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles de la parcelle domaniale

G = L2122-1-3 : titre délivré en raison d'impératifs d'autorité publique ou de sécurité publique

H = L2122-1-3 : manifestation d'intérêt spontanée

I = L2122-1-2 : titre délivré à la suite d'une procédure ayant donné lieu à publicité et mise en concurrence (concession de service public par exemple)

J = L2122-1-2 : titre attribué en considération d'une urgence pour une durée d'1 an maximum

K = L2122-1-2 : avenant de prolongation